



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2021

Le Compte Rendu de la séance du 10 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Décision Modificative n°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section / Chapitre	Article	Nature	Montant
Invest / 21	2128	Autres agencement et aménagement de terrains	- 2922.15 €
Invest / 204	2046	Attribution de compensation d'investissement	+ 2922.15 €

2) Décision Modificative n°5

Pour permettre le règlement du montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section / Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonct / 12	6218	Autre personnel extérieur	- 5 000.00 €
	6411	Personnel titulaire	- 12 000.00 €
	6413	Personnel non titulaire	- 2 000.00 €
	6451	Cotisations URSSAF	- 3 000.00 €
	6453	Cotisations caisse des retraites	- 5 000.00 €
Fonct / 11	61551	Matériel roulant	- 5 000.00 €
	6184	Versement à des organismes de formation	- 1 000.00 €
	6232	Fêtes et Cérémonies	- 1 000.00 €
	6226	Honoraires	- 1 000.00 €
	60633	Fournitures de Voirie	- 1 000.00 €
Fonct / 65	6558	Autres contributions obligatoires	+ 36 000.00 €

Véronique Lanoë-Malivert lit une déclaration liminaire des élus minoritaires avant d'aborder le point 3 de l'ordre du jour et demande qu'elle soit annexée à ce Compte Rendu :

« Nous trouvons fort dommage qu'il n'y ait eu aucune concertation, ni même présentation de ce projet aux Diracois, et encore moins à l'ensemble des élus, et qu'après presque 2 ans de mandat, dans une petite commune comme la nôtre, l'ensemble des élus, sans distinction, ne soit pas associé à ces grands projets.

Merci de votre écoute. »

Nous nous abstenons, non pas que nous soyons contre le projet d'aménagement, mais par manque de concertation et de transparence envers l'ensemble des élus et les habitants de Dirac.

3) Aménagement du bâtiment de l'ancienne carrosserie en 3 espaces distincts : plan de financement et demandes de subventions

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, approuve le projet d'aménagement de l'ancienne carrosserie, le plan de financement présenté ci-dessous, nomme la SPL Gama maître d'ouvrage pour cette opération, autorise Madame le Maire à solliciter l'ensemble des subventions auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département, de GrandAngoulême et tout autre organisme, et l'autorise à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	MONTANTS HT	Type de financement	Montants HT	%
Travaux Salon de coiffure	77 000,00 €	Département - Soutien aux communes rurales en faveur des services marchands	30 000,00 €	11,41%
Travaux Salle Communale + Stockage	137 000,00 €	LEADER	16 200,00 €	6,16 %
MOE	21 500,00 €	Etat	134 800,00 €	51,25%
SPS	2 000,00 €			
CT	3 000,00 €	Département - SIL	14 000,00 €	5,32%
Etude complémentaire	3 000,00 €	Fonds de concours - GrandAngoulême	15 400,00 €	6,00 %
Travaux divers	5 000,00 €	Autofinancement	52 600,00 €	20%
Publication	1 500,00 €			
Rémunération GAMA	13 000,00 €			
TOTAL	263 000,00 €	TOTAL	263 000,00 €	100%

4) Convention de mandat avec la SPL GAMA

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, approuve le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SPL GAMA, autorise Madame le Maire à signer le contrat, à approuver le choix de l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre, le choix des attributaires des marchés publics de travaux et approuver les études d'avant-projet et de projet du maître d'œuvre

5) Classement de chemins ruraux en voies communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, précise que les classements des chemins ruraux cités ci-dessous ne porteront pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique, décide d'engager une procédure de classement pour une longueur de 6 038 mètres linéaires (ml) et demande la mise à jour du tableau de classement, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Appellation	Longueur en ml	Nouvelle Appellation	Voie Communale
Impasse des Bois d'Argence	185	Impasse des Bois d'Argence	VC60
CR vers Grand Font	28	Impasse vers Grand Font	VC61
Route de Puyrajoux			
CR vers Le Boisseau	28	Impasse vers Le Boisseau	VC62
Route de Puyrajoux			
Impasse des Pradelles	100	Impasse des Pradelles	VC63
Impasse de la Maire	40	Impasse de la Mairie	VC64
Chemin du Viaduc	230	Chemin du Viaduc	VC65
Chemin de la Garenne	95	Chemin de la Garenne	VC66
Ancienne RD 429	4970	Route de la Boissière	VC67
Partie RD 87	362	Route des deux vallées	VC68

6) Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales, approuve le nouveau linéaire des voies communales s'établissant à 32 627 ml, et autorise madame le Maire à signer le tableau et à effectuer les démarches nécessaires.

Questions Diverses :

- Anthony DOUET souligne la dangerosité de la route de Roprie à Sers et souhaite que la commune demande par courrier au département que des aménagements soient faits pour limiter la vitesse (ralentisseurs), et que les bas-côtés soient aménagés pour permettre aux piétons de marcher en sécurité.
- Il demande si la commune poursuit sa réflexion sur les consommations d'énergie (décret tertiaire). En réponse Madame le maire explique que le dossier suit son cours en lien avec le conseil en Energie partagée de GrandAngoulême.
- En ce qui concerne l'école, Dominique GOUYGOU informe que l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas réalisable en raison de la structure trop légère de la toiture.
- Madame le maire précise qu'en raison des problèmes sanitaires et par précaution elle ne présentera pas ses vœux au cours d'une cérémonie.
- Si les conditions sanitaires le permettent le repas des aînés aura lieu le 6 mars 2022.
- La voiture volée et brûlée à l'entrée d'un bois le long de la route d 104 a été enlevée à l'initiative de la gendarmerie.
- Suite à l'accident du véhicule communal le 19 octobre 2021, celui-ci a été déclaré épave. De ce fait la commune a acheté un véhicule d'occasion (20000 kms) pour un montant de 13 800 €.

Date Affichage le 22 décembre 2021

Madame le Maire

